



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 19 septembre 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme GATET Fanny, M. LEICHER Jean-Luc, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir donné à M. AUTISSIER Bertrand), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme TONOLI Eliane).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : Mme BIEUVELET Laetitia.

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 55

OBJET : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR INSTALLATION DE STRUCTURES GONFLABLES

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire fait part de la demande de Monsieur Sebastien NOEL, domicilié à Clonas sur Varèze, qui souhaite utiliser la salle polyvalente pour l'installation d'un parc de structures gonflables avec restauration rapide sous l'intitulé « Au paradis des petits » du samedi 26 Octobre au dimanche 3 novembre 2024. M. NOEL a déjà installé ce parc aux vacances de Toussaint 2023 avec une belle réussite et des retours positifs.

CONSIDÉRANT la belle réussite de ce parc l'année dernière et que cette demande apportera une animation de proximité pour les enfants durant les vacances de Toussaint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de mettre à disposition de Monsieur NOEL la salle polyvalente pour la période du samedi 26 Octobre au dimanche 3 novembre 2024 pour l'installation du parc de structure gonflable « Au paradis des petits ».

FIXE le tarif de location à 900 € pour ladite période.

DIT que la recette sera encaissée dans le cadre de la régie existante.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de location et tous documents afférent à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 24 septembre 2024.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le : **03/10/2024**

- après télétransmission électronique le : **03/10/2024**

- et mise en ligne sur le site de la Commune le : **03/10/2024**